

21 septembre 2024

Madame Emmanuelle Wargon
Commission de Régulation de l'Énergie

Madame la Présidente,

François Goulard, Jean-Pierre Pervès et moi-même vous remercions pour le temps et la qualité de nos échanges, le 9 septembre, sur les objectifs énergétiques de la France à l'horizon 2035. Il nous paraît utile d'en rappeler l'essentiel.

1 PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS s'attachant à porter une vision à long terme indispensable.

- **L'objectif est de décarboner les usages et de réindustrialiser** et non de décarboner l'électricité qui l'est déjà. En ce sens, un dimensionnement ambitieux de la capacité de production pilotable nationale sera sans regret, corrigeant les progrès très limités dans l'efficacité énergétique et la décarbonation dans les autres secteurs, malgré des financements considérables.
- **La volatilité des prix** est très défavorable à des technologies capitalistiques pourtant indispensables, ceci d'autant plus que certaines (les EnRi) bénéficient de prix garantis ou de subventions et d'une priorité d'accès au réseau.
- **L'inversion des obligations proposée**, tant au niveau européen qu'à celui de la France par RTE. En effet la consommation, y compris industrielle, devrait désormais s'adapter à une production très aléatoire, ce qui présente **un risque très élevé** face aux grandes puissances industrielles qui ne s'imposent pas de telles contraintes (Chine, USA, Inde, ...). C'est la voie préconisée par l'Allemagne au niveau européen.
- **La flexibilité devient un enjeu majeur** sans que son coût et plus encore sa faisabilité industrielle aient été évalués. De plus, la disparité des politiques **entre les États membres** ne peut laisser sans cohérence la répartition des capacités de flexibilité. Celle-ci devrait prendre en compte, pour chacun des États membres, le niveau des capacités pilotables, **sujet fondamental dont l'étude n'est même pas amorcée**.
- **L'ambition de flexibilité du nucléaire au niveau infra-journalier mettrait en danger son économie**. Or il reste un élément majeur de la gestion saisonnière de l'approvisionnement en électricité.
- **Le principe de consommation résiduelle** (consommation diminuée des apports éolien et solaire) **sera très rapidement ingérable** avec des puissances intermittentes dépassant largement la puissance appelée avec des variations de puissance considérables et rapides (solaire et éolien en mer). C'est donc toute la question des capacités pilotables qui doit être étudiée.
- **Une étude prospective du TURPE aux horizons 2030-35 est à conduire au plus vite** car les moyens de flexibilité et de garantie de capacités vont alourdir sensiblement le coût réel des productions intermittentes. Or, leur financement n'est pas intégré dans leur coût et devrait conduire, sauf retour à une orthodoxie financière, à un alourdissement considérable du TURPE.

La CRE, en tant qu'autorité indépendante, doit pouvoir recommander au gouvernement de disposer d'une vision globale et résiliente de l'énergie et de la décarbonation de l'ensemble des usages. S'il est dans l'ordre des choses que RTE puisse

privilegier, comme Enedis, une vision favorable à leurs développements (triplement des investissements par exemple), **l'indépendance de la CRE lui confie cette mission objective et d'alerte essentielle pour l'avenir.**

Des études prospectives indépendantes et rigoureuses sur des questions technologiques complexes en évolution pourraient être utilement conduites en lien avec les Académies scientifiques (Académie des sciences, Académie des technologies) et l'OPECST.

2 LE BILAN DE RTE SUR LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE AU 1^{er} TRIMESTRE 2024 confirme les préoccupations de PNC-France rappelées ci-dessus. **Le scénario de référence repose sur un a priori, celui d'un développement massif des EnRi** (chapitre 6-3 sur la flexibilité), avec une production fortement variable ou aléatoire, sans que l'intérêt d'une puissance pilotable n'ait été sérieusement évalué. **Or, les solutions de compensation de l'intermittence via la flexibilité** sont pour l'essentiel **loin d'avoir prouvé leur compétitivité et leur robustesse** industrielles. Il ne s'agit donc pas d'un scénario robuste mais seulement d'un scénario prospectif, ce qui présente un **grand danger pour la résilience de notre mix**. En conséquence, **PNC-France recommande :**

- **Qu'un scénario intégrant un investissement en centrale à gaz de pointe ou d'ultra-pointe soit étudié.** Compensant la diminution de nos capacités pilotables de 12 GWe en 10 ans et d'un niveau cohérent avec l'objectif de production, cet investissement, somme toute modeste, **serait peu émetteur de CO2** et garantirait la disponibilité de l'électricité. Ce serait très favorable **à une substitution de l'électricité aux énergies fossiles**. Cette option **réduirait considérablement les investissements** en EnRi, réseaux et flexibilités. **RTE rappelle d'ailleurs qu'un niveau intermittent massif en Europe** - en cours et prévu- se traduira *« par des modes communs, des défaillances longues, des transitoires brutaux (qui restent à étudier) et des revenus très fortement variables et incertains pour les filières de pointe et de flexibilité »*.
- **Que des solutions technologiques incertaines ou particulièrement coûteuses** ne soient envisagées qu'avec grande prudence et prises en compte seulement comme des possibilités à confirmer, et non comme faisant partie d'un scénario robuste.
- **Que soit adapté, comme le recommande RTE, le cadre juridique pour limiter l'ampleur des modulations des sources pilotables, du nucléaire en particulier,** les installations d'EnRi n'étant actuellement pas réglementairement tenues de participer à l'équilibrage des systèmes.

3 GLOBALEMENT, PNC-France estime qu'il revient à la CRE de demander à RTE d'exprimer une position sur les sujets dont dépend l'avenir énergétique, sujets qui pour l'instant n'ont pas fait l'objet d'études d'impact bien qu'ils restent grevés d'incertitudes lourdes.

Les alertes, trop discrètement exprimées dans le bilan RTE, nécessitent que le gouvernement dispose d'un scénario robuste de référence permettant de garantir les objectifs climatiques. Les hypothèses nécessitant de longues études d'impact ne devraient pas être prises en compte, sauf comme éventualité, afin d'éviter des impasses mortifères. PNC-France considère que **les capacités pilotables devraient être remises à niveau** (comme le fait l'Allemagne avec du gaz) et que seules des centrales à gaz (naturel puis progressivement renouvelable) peuvent être disponibles dans un délai raisonnable, avec

des investissements très inférieurs, et une résilience reposant sur des capacités de stockage nationales considérables, alors que sa consommation devrait baisser.

Enfin, PNC-France est préoccupé par :

- Les projets de **production d'électricité par la voie de l'hydrogène** qui paraissent lourdement grevés par leur **coût et leur faible rendement**.
- La prise en compte de l'énergie primaire dans le calcul du DPE est délétère pour l'électricité et la décarbonation. Cette approche n'a aucune raison d'être maintenue.
- **L'inefficacité des rénovations lourdes dans l'habitat est aujourd'hui avérée. Il convient de les reconsidérer plus modestement .**

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien porter à nos considérations, je vous prie, Madame la Présidente, d'accepter l'expression de mes respectueux hommages.

Bernard Accoyer



Président PNC-France